

Direction Prévention et Santé au TravailService Insertion Professionnelle et Maintien dans l'Emploi
Référence : LM

Tél.: 02 96 58 00 74 sipme@cdg22.fr

Fiche de saisine

Accompagnement « Maintien dans l'emploi »

La transmission de ce formulaire n'engage pas votre collectivité

Motivation de la saisine (A remplir par l'employeur obligatoirement, sans faire mention de pathologie)
Employeur concerné
Collectivité ou Etablissement :
Adresse:
Code postal :
Personne à contacter :
Fonction:
Numéro de tél :
Mail :
Agent concerné
□M. □ Mme
Nom: Prénom:
Date de naissance : /
Adresse :
N° de tél : Mail :
Accord de l'agent pour évocation de sa situation en EPME (Equipe Pluridisciplinaire de Maintien dans l'emploi) :



Situation professi	ionnelle			
Statut : □ Stagiaire CNR □ Non titulaire	ACL □ Stagiaire IRCAN □ CUI-CAE	NTEC Titulaire IRCANTEC CDI	☐ Titulaire CNRACL	
Grade :				
Fonction :		Catégorie : A 🗆	B □ C □	
Durée Hebdomadaire de	e Service (D.H.S.) :			
Niveau de formation :				
Ancienneté dans la Fond	ction Publique Territoria	ale :		
Bénéficiaire de l'obligati	ion d'emploi* : □ oui	□ non Si oui, préciser :		
* Ci-joint fiche récapitulative des	différentes catégories de bénéfi	iciaires		
Médecin de prévention	:	Date de la dernière visite	:	
Assurance Maintien de s	salaire : □ oui □ non			
Arrêts de travail e	en cours			
Typo do congó		Dates d'arrêt		
Type de congé	Premier jour	Fin des droits st	tatutaires	
		e du médecin — La Reconnaiss du <u>Conseil Médical</u> (fusion du C		
Commission de Réforme				
<u>U</u>	Ine réponse vous s	sera apportée par courrie	<u>r</u>	
		Fait à		
		Le		
		Signature		
<u>Cadre réservé au CDG</u>				



Autorisation

Etude de situation professionnelle en EPME*

Direction Prévention et Santé au Travail
Service Insertion Professionnelle et Maintien

dans l'Emploi Référence : LM Tél. : 02 96 58 00 74 sipme@cdg22.fr

	. ,		
10	soussigné	10	١.
"	Journaline		,

Nom et prénom
Agent de la collectivité de
autorise l'EPME* (Equipe Pluridisciplinaire du Maintien dans l'Emploi) du Centre de Gestion des Côtes d'Armor à échanger sur ma situation : □ Oui □ Non
Pour toute information complémentaire, contacter le service Insertion Professionnelle et Maintien dans l'Emploi au 02.96.58.00.74 par courriel :

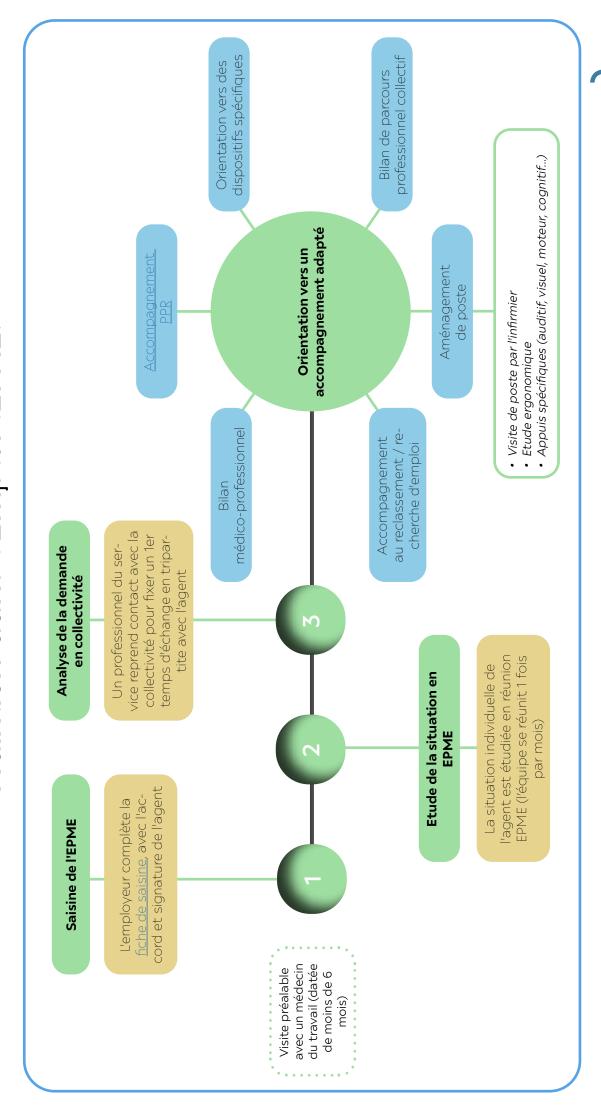
EPME: <u>Equipe Pluridisciplinaire Maintien dans l'Emploi</u>: réunion d'experts du CDG (médecins, infirmiers, l'assistante sociale du travail, ergonomes, psychologue, conseiller juridique, conseiller handicap). Le dossier de l'agent est étudié afin de donner un avis consultatif sur un aménagement de poste ou un reclassement professionnel. Les membres de l'EPME sont soumis à l'obligation de discrétion professionnelle et au secret médical.



Les bénéficiaires de l'obligation d'emplois sont:

- Agents bénéficiant d'une allocation temporaire d'invalidité ou d'une ATIACL
- Les agents qui ont été reclassés en application des articles 81 à 85 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984
- Les agents qui ont bénéficié d'un changement d'affectation en application du décret 85-1054 et des critères exigés par le FIPHFP
- Orphelins de guerre de de 21 ans et mères veuves
- Sapeurs-pompiers volontaires titulaires d'une allocation/rente
- Titulaires de la carte d'invalidité
- Titulaires de l'allocation adulte handicapé (AAH)
- Titulaires d'un emploi réservé
- Titulaires d'une pension d'invalidité si l'invalidité réduit d'au moins 2/3 la capacité de gain ou de travail
- Titulaires d'une pension militaire d'invalidité
- Titulaires « rente » d'accidents du travail ou maladies professionnelles si incapacité permanente supérieure à 10%
- Travailleurs reconnus handicapes par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH), ex : Cotorep
- Veuves de guerre
- Peuvent également faire l'objet de financement par le fonds les adaptations des postes de travail destinés à maintenir dans leur emploi les agents reconnus inaptes à l'exercice de leurs fonctions dans les conditions réglementaires applicables à chaque fonction publique et qui n'appartiennent pas à l'une des catégories mentionnées.

Procédure de saisine de l'Equipe Pluridisciplinaire Maintien dans l'Emploi (EPME)





Direction Prévention et Santé au Travail-Service Insertion Professionnelle et Maintien dans l'Emploi Tél.:02.96.58.00.74-sipme@cdg22.fr

CENTRE DE GESTION de la fonction publique territoriale